AR Prefecture

043-214300121-20250120-2025_DEL_001-DE Reçu le 23/01/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire Commune d'Aurec sur Loire

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 20 janvier 2025, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire Date de convocation du Conseil municipal : 13 janvier 2025

PRESENTS: Claude VIAL, Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE

EXCUSES REPRESENTES: Florence TEYSSIER par Claude VIAL, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Joëlle GOMEZ, Sébastien DIONET par Pascal HAURY, Christophe DEVUN par Bernard BOURGIE, Lucie VARILLON par Maryse PARRAT, Alexandre VERGNON par Laurent ROUSSET, Maria BONNAVAND par Michel BEAL, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Pierre FERRET par Patrice PEYRARD

EXCUSES NON REPRESENTES: Yvon VALEYRE, Maurice CHAMPAVERE

Nombre de conseillers :

En Exercice: 29

Excusés représentés : 10

Absents : 0

Présents: 17

Excusés non représentés : 2

Votants: 27

Mr Laurent ROUSSET a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°: 2025_DEL_001

OBJET: Adhésion pour l'année 2025 à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute Loire pour le dispositif départemental « Structure d'Ingénierie »

Monsieur le Maire rappelle aux élus que depuis fin 2022, la commune adhère chaque année à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute Loire pour le dispositif départemental « Structure d'Ingénierie » pour un montant d'adhésion de 500 €.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler cette adhésion auprès de l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute Loire pour l'année 2025 pour un montant d'adhésion annuel de 500 €.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

 Approuve l'adhésion auprès de l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute Loire pour l'année 2025 pour un montant d'adhésion annuel de 500 €

> Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures

> > Le Maire

Claude VIAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 23 JAN, 2025